



Durée 1/2 jour

(3.50 Heures)

Pré requis

Aucune connaissance requise
Maîtrise de la langue française.

Méthode pédagogique

Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées de l'entreprise.

Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité

Mise en situation avec port du harnais

**CONTROLE ET PORT DU HARNAIS
CONTROLE DES MOYENS D'ACCES POUR LE
TRAVAIL EN HAUTEUR**

Personnes concernées

✓ Tout public

Objectif

Cette formation a pour objectif de

- ✓ Connaître les exigences réglementaires concernant les EPI (Equipement de protection individuelle) et des moyens d'accès pour le travail en hauteur,
- ✓ Contrôler et savoir porter les harnais et systèmes d'arrêt de chute,
- ✓ Contrôler les moyens d'accès pour le travail en hauteur en vue de déceler toute défectuosité pouvant entraîner un accident.

Parcours pédagogique

1) LES SYSTEMES D'ARRÊT DE CHUTE

Cadre réglementaire :

Code du Travail Article R4323-1 ; R4323-99 ; R4323-104

Le contrôle des différents éléments constituant le système d'arrêt de chute

- ✚ Le harnais
- ✚ La longe
- ✚ Les absorbeurs d'énergie
- ✚ Les connecteurs
- ✚ Les étriers

Le port du harnais
Les points d'ancrage
La notice du harnais



FORMATION

Durée 1/2 jour

(3.50 Heures)



Moyens pédagogiques

Matériel de démonstration :
Des équipements de protections individuelles
Pc et vidéo projecteur.

Support pédagogique remis à chaque stagiaire.

CONTROLE ET PORT DU HARNAIS CONTROLE DES MOYENS D'ACCES POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR

2) LES MOYENS D'ACCES EN HAUTEUR

Cadre réglementaire

Le contrôle des moyens d'accès pour le travail en hauteur

- ✚ Les échelles
- ✚ Les escabeaux
- ✚ Les plates-formes individuelles roulantes
- ✚ Les échafaudages

3) FORMATION PRATIQUE (1 heure)

- ✚ Contrôle, port et réglage du harnais des longes des mousquetons

4) EVALUATION

- ✚ Test des connaissances théorique et pratique
- ✚ Qcm de 10 questions
- ✚ Pas de question éliminatoire

5) QUESTIONS ET BILAN

Attestation de formation délivrée en fin de formation

Formation est dispensée par des formateurs assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.